



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 14162

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conditions de la formation initiale des orthophonistes qui souhaitent que des mesures soient prises pour permettre l'obtention d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession au niveau d'un master transformant leur formation actuelle dans le système LMD licence-master-doctorat. Il lui demande quelles sont ses intentions devant leurs revendications.

Texte de la réponse

La volonté d'inscrire le diplôme d'orthophoniste dans le processus européen Licence Master Doctorat, a conduit à confier une mission aux trois inspections concernées : inspection générale des affaires sociales, inspection générale des finances, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il s'agit en effet d'un dossier interministériel qui concerne principalement le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La mission des inspections doit rendre son rapport prochainement. Celui-ci devra comporter une proposition de calendrier de mise en place de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14162

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 139

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2428